

Une réunion du conseil municipal a eu lieu le Vendredi 03 février 2023 à 18h30

Ordre du jour :

- **Projet Méane demande de subventions complémentaires**
- **CCBD, rapports de la CLECT.**
- **Subvention voyage scolaire lycée de Carmejane**
- **Questions diverses.**

Membres présents :

- ✓ Robert PAUCHON Maire
- ✓ Georges ALLEMAND 1er adjoint
- ✓ Amandine ARNAUD 2ème adjointe
- ✓ Joëlle IMBERT
- ✓ Michel PONS
- ✓ Antoine LE MAGADURE

Membres absents et représentés :

- Vincent BUMAT, représenté par Joëlle Imbert
- Dorine Tessa, représentée par Georges Allemand

La séance débute à 18h55 .

Mr le Maire constate que le nombre de conseillers présents est de 6.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Amandine ARNAUD est désignée secrétaire de séance.

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Le conseil municipal approuve.

Ordre du jour

Point 1 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 20 décembre 2022

Mr le Maire demande d'approuver le Procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2022.

Le PV est adopté :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Point 2 : Projet méane, demande de subventions complémentaires

Monsieur Georges Allemand expose qu'un effort assez important reste à la charge de la commune. La municipalité sollicite une intervention complémentaire de l'État afin de financer

à hauteur de 40% le surcoût de 175 000 € constaté entre l'estimation initiale de coût d'opération et celle issue des conclusions de l'avant-projet.

En intégrant cette demande de subvention au titre de la DETR2023 pour un montant de 70 000 €, le plan de financement de l'opération Méane s'établit comme suit :

Cout de l'opération (en € HT) :		850 000 €
Type	Organisme attributeur	Montant attribué
Subv.	Etat (DSIL+ ; France Relance)	270 000 €
Subv.	Région (Nos Commune d'abord)	200 000 €
Subv.	Département	96 544 €
Subv.	Etat (DETR)	70 000 €
Emprunt	Manteyer : Auto-financement	213 456 €
Total recettes		850 000 €

La délibération est adoptée :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Point 3 : CCBD Rapport de la CLECT

Monsieur le Maire expose que la commission locale d'évaluations des charges transférées (CLECT) a pour rôle d'assurer, pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences.

La commission CLECT a établi le 22 novembre 2022 :

- Un rapport concernant la restitution de la compétence « accueil et surveillance de la piscine du Chevalet à compter du 01 janvier 2023.
- Un rapport concernant la restitution de la compétence « actions en directions de la jeunesse » aux communes du haut-Buëch à compter du 01 janvier 2023.

Les rapports de la CLECT doivent être approuvés par délibération concordantes à la majorité qualifiée prévues au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population.

Le vote de la délibération est remis à plus tard, le conseil municipal souhaite de plus amples informations et demande à Mr Briouille le rapporteur de la CLECT de venir nous expliquer le fonctionnement et les compétences de chacun.

Point 4 : Subvention voyage scolaire lycée de Carmejane

Monsieur le Maire explique que le lycée Carmejane de Digne les bains demande une subvention à la commune pour participer au voyage scolaire d'une classe dont un élève de la commune fait parti. Cet élève ayant effectué un stage au sein de la commune en immersion avec l'employé communal, et s'étant profondément investi au cours de celui-ci, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 200€.

La délibération est adoptée :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Point 5 : Travaux torrent Rif la ville demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle les faits qui ont amené les besoins de travaux dans le Rif la ville. La CCBD a été sollicitée, mais la demande n'a pas abouti. Le montant de l'opération, location de la pelle et le gasoil s'élève à la somme de 3 574.75 € H.T. Nous demandons au Conseil départemental 50 % de subvention sur nos dépenses.

La délibération est adoptée :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Point 6 : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

- Le conseil municipal décide d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droits publics de la collectivité,
 - Confirme que le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif ;
 - Dit que l'IHTS fera l'objet d'un ajustement automatique dès lors que les montants ou les corps de référence sont revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.
 - Autorise l'inscription des crédits correspondants au budget.

La délibération est adoptée :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8

Point 7 : Questions diverses

- Recrutement secrétaire : offre d'emploi publiée. Candidature à envoyer avant le 23 février 23
- Dossier assainissement Agapanthe : Mme Charlemagne, suite à la vente de l'Agapanthe en 4 lots, demande l'exonération du paiement de la taxe d'assainissement PFAC. Une réponse a déjà été apportée au téléphone et par écrit à Mme Charlemagne, Celle-ci est à nouveau intervenue par l'intermédiaire du Médiateur de la République, à qui nous avons communiqué une réponse. Confirmation de la décision du conseil municipal sera transmise à Mme Charlemagne .
- Défi Roch and Road : Le Major ARNAUD a rencontré monsieur le Maire et Monsieur Allemand concernant l'organisation d'un trail au départ de la station de Céüse. La manifestation devrait se tenir les 16 et 17 septembre 2023. Proposer à M.Arnaud de remplir un dossier de demande de subvention pour son association.
- Salon de l'élevage : Le syndicat des jeunes agriculteurs organise le salon de l'élevage à Gap les 28 29 et 30 avril. Proposition de doter les concours, en achetant un prix. Le Conseil répond qu'il ne peut pas donner suite à leur demande.

- Ramassage scolaire quartier de la Montagne : Monsieur le Maire a été sollicité pour le ramassage scolaire sur le quartier de la Montagne. Cette compétence relève des compétences de la région, et nécessite au moins 5 enfants scolarisés dans le secondaire. Monsieur le Maire se rapproche du conseil régional et reviendra sur le sujet.
- Voir actualité sur le site commune pour les démarches à faire par les propriétaires fonciers auprès de la DGI avant le 30 Juin 2023
- Défibrillateur : Une formation a eu lieu le jeudi 02 février lors de la livraison du défibrillateur de la commune. Les agents communaux, les élus et quelques volontaires du village ont pu en bénéficier. Le défibrillateur sera prochainement installé sous le préau de la mairie, à côté du tableau d'affichage.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h40.